

Nombre de délégués :

En exercice : 4

Présents: 4

Votants: 4 *Bour*

L'an deux mille vingt et un le
31 Mars

le comité du Syndicat Intercommunal du
Groupe Scolaire La Plana,
convoqué le 22 Mars 2021

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat.

Considérant le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée syndicale.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

Prendre acte de la tenue du débat en Conseil Syndical sur les orientations budgétaires 2021 et la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021, joint à la présente délibération.

Pour expédition conforme,

Les membres du comité

La Présidente

Dupuy

[Signature]

[Signature]

[Signature]



Rosalba NICOLETTI-DUPUY

SIVU LA PLANA

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 **Comité syndical du 31 mars 2021**

Le Comité syndical du SIVU La Plana conformément à l'article L 2312-I du code général des collectivités territoriales est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les orientations budgétaires sont proposées chaque année en application des objectifs inscrits dans les statuts du SIVU LA PLANA. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions. La présentation de ces projets suit la nomenclature du rapport d'activités, ce qui a pour avantage de faciliter un meilleur suivi des actions entreprises d'une année sur l'autre.

Il permet également d'informer sur la situation financière du Syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre.

Par ailleurs, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations sur les éventuels engagements pluriannuels envisagés, une présentation des effectifs, ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis par le SIVU aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Comité syndical. Il est également transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et mis à la disposition du public au siège du SIVU.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SIVU LA PLANA et sur ses engagements financiers. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2021, il sera fait un point sur les modifications apportées en matière de frais de personnel. Cette présentation sera complétée par des précisions de la dette du Syndicat mixte et de sa trésorerie.

Résultats provisoires 2020 du Budget Principal

	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
dont 011- charges à caractère général	42 088.29	38 318.54
012- charges de personnel	0.00	0.00
65 - autres charges	875.00	765.00
66 - charges financières	1620.26	1 851.40
68 - amortissements	1756.56	1 998.12
Recettes		
dont 74 - participations et subventions	103796.58	100 865.16
77 – produits exceptionnels	0.00	7 177.33
Solde	57 476.07	65 109.43
Excédent reporté	45 776.93	31 989.56
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
dont 16- rembourst emprunts	7 437.74	7 544.10
21-23- matériels et travaux	226084.23	20 217.78
Recettes		
dont 10 - FCTVA	8032.00	1 017.00
16 - Emprunts	90 000.00	
28 – amortissements	1 756.56	1 998.12
1068 – Excédent fonct. capitalisé		71 243.44
Solde	-133 733.41	46 496.68
Excédent reporté	38 586.65	-95 146.76

La totalité des engagements budgétaires de 2020 ont été tenus et les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. Pour les travaux d'investissements, les travaux portant sur l'adaptabilité des locaux ont été soldés conformément aux prévisions, 2020, pour un montant total de 20 217.78€.

La DETR n'ayant pas été accordée au SIVU La Plana pour les travaux précités, et cela avec une réponse tardive de la part de la Préfecture, nous avons dû recourir à un emprunt complémentaire de 90 000€ sur 2 ans.

Ressources humaines :

Le budget 2021 sera bâti sur les bases de celui de 2020, pour la section de fonctionnement celle-ci ne fait pas apparaître de frais de personnel. En effet la mise à disposition du personnel ne pouvant se faire que sur la base d'une convention, il a été convenu d'attendre pour procéder à l'établissement dudit document, ou de maintenir l'option de journées de CET pour les deux personnes en charge de ce budget.

Endettement

L'encours de la dette est constitué de deux emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole

. à long terme en 2016 pour un montant de : 120 000€.

L'annuité 2021 se décompose de la manière suivante :

Capital : 7 651.98€

Intérêts : 1 293.52€

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 90 455.78€

Cet emprunt à taux fixe de 1.43%, à échéances constantes d'un montant de 8 945.50€ se terminera en 2031.

. à court terme d'un montant de : 90 000.00€.

L'annuité 2021 se décompose de la manière suivante :

Capital : 90 000€

Intérêts : 225€

Cet emprunt à taux fixe de 0.50% sera soldé en juillet 2021.

Trésorerie

Le SIVU LA PLANA, n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

Pour l'année 2021

Pour l'exercice 2021, seuls les travaux de maintenance des bâtiments seront réalisés.

L'emprunt à court terme sera remboursé pour la totalité de son capital : 90 000€